

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie



REMBOURSEMENT DES INDEMNITES KILOMETRIQUES

UNSS 73 LP La Cardinière 191 chemin de la Cardinière 73000 CHAMBERY		Remboursement des Indemnités Kilométriques □ Véhicule Thermique 0,39€ □ Véhicule Electrique 0,47€ □ Moto Thermique 0,27€ □ Moto Electrique 0,32€			
Année 2023-2024					
NOM PRENOM:					
ETABLISSEMENT:					
PERSONNES TRANSPORTEES:					
ATTENTION:					
Prise en compte dans les calculs de la distance établissement-lieu du déplacement.					

DATE	LIEU DU DEPLACEMENT	MOTIF DU DEPLACEMENT	NOMBRE DE KMS PARCOURUS
6.12.2023	ALBERTVILLE	ORGA CROSS DEP	

Joindre un RIB pour virement des frais (pour un 1er remboursement).

Date : Signature :



